

**Procès-verbal de la réunion
du 16 octobre 2020**

adopté le 20 novembre 2020

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
265^{ème} séance
(30^{ème} séance du 9^{ème} mandat)**

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour	2
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 18 juin 2020	2
III.	Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2020	2
	1. <i>Point sur l'exécution financière</i>	2
IV.	Budget initial pour l'année 2021	3
	1. <i>Orientations relatives au budget initial pour l'année 2021</i>	3
V.	Pilotage stratégique de l'Établissement	5
	1. <i>Présentation de la nouvelle organisation de l'Agence de l'eau</i>	5
	2. <i>Point d'information sur le plan de mutualisation inter-agences</i>	5
VI.	Exécution du 11 ^{ème} programme d'intervention	5
	1. <i>Rapport du Président de la Commission des aides financières du 26 juin 2020 et 1^{er} octobre 2020</i>	5
	2. <i>Plan de relance</i>	6
	3. <i>Groupe de travail « aides à l'animation »</i>	6
	4. <i>Modification des dispositions générales communes applicables aux aides de l'agence</i>	7
	5. <i>Modifications des modalités d'instruction de la prime de résultat en assainissement collectif</i>	8
	6. <i>Modification des modèles types de convention et de décision unilatérale attributive d'aides</i>	8
	7. <i>Mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) – modèle de convention</i>	8
	8. <i>Cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt « eau et santé » 2021-2022</i>	8
VII.	Divers	9
	1. <i>Information relative à une procédure de conciliation</i>	9

La séance est présidée par **M. FORRAY**.

Le Président confirme que le *quorum* nécessaire à la délibération est atteint et ouvre la séance à 14h30.

Liste des pouvoirs :

- Mme B. BULOUE à M. B. INGWILLER ;
- M. C. GUIRLINGER à M. B. INGWILLER ;
- M. G. BAUER à M. R. THEVENET ;
- M. JL JEROME à M. P. GAUTHIER ;

I. Adoption de l'ordre du jour

Le Président met aux voix l'ordre du jour.

En l'absence de remarque, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 18 juin 2020

En l'absence d'observation, le procès-verbal de la séance du 18 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

III. Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2020

1. Point sur l'exécution financière

Le Président introduit la présentation en objet.

M. DINCUFF assure la présentation du point en objet à partir d'une présentation.

Le Président remarque que la crise sanitaire pourrait avoir un impact sur les redevances. Les redevances industrielles sont comptabilisées pour l'année précédente, ce qui signifie que la crise sanitaire de 2020 pourrait affecter les comptes de 2021. Les industriels ayant enregistré une baisse d'activité, la pollution, et par conséquent les redevances, seront moindres. Le Président demande si les redevances de l'eau potable seront affectées, sachant qu'elles sont comptabilisées pour des périodes de six mois.

M. DINCUFF explicite que trois importants comptes de l'établissement ont été interrogés, notamment l'Eurométropole de Strasbourg. Il a été constaté que les collectivités avaient un retard de facturation, qui entraîne un retard d'encaissement et par conséquent de versement. Cependant, les redevables interrogés s'attellent à rattraper ce décalage, laissant espérer un simple retard des versements et non une perte. M. DINCUFF précise que les difficultés financières des ménages et le niveau des remises gracieuses possibles ou des demandes d'étalement qui en découlent sont inconnus. Il convient de noter que les redevances ne sont pas touchées en cas d'étalement. Par ailleurs, les redevances provenant des entreprises vont chuter à cause du confinement. Cependant, les données disponibles à ce jour semblent indiquer que la trésorerie de l'année prochaine ne sera pas mise en péril.

Le Président complète que les montants indiqués pour novembre et décembre pourraient être plus ambitieux afin de se rapprocher du plafond mordant.

M. DINCUFF précise qu'il espère pouvoir équilibrer les comptes en fonction des résultats.

Le Président ajoute que si le fonds de roulement est légèrement supérieur aux attentes à la fin de l'année, ce ne sera qu'une situation temporaire qui s'explique par le plan de relance.

M. DINCUFF confirme que le fonds de roulement n'est pas indécemment et que son niveau actuel a permis de déployer les mesures qui sont mises en place aujourd'hui, sachant que la soutenabilité des dispositifs ajoute à leur crédibilité auprès des autorités de tutelle. Le niveau de trésorerie permet ainsi de rendre plus probable le déploiement de mesures.

M. INGWILLER s'interroge sur le risque de voir une partie des encaissements reversés à l'État à la fin de l'année.

Le Président assure que l'écrêtement, s'il ne peut pas être exclu, devrait être minime le cas échéant.

M. HOELTZEL souligne que la possibilité d'ajuster le niveau d'encaissement jusqu'au dernier moment sera mise en œuvre.

M. INGWILLER conclut que ces mesures semblent pertinentes.

M. HOELTZEL remarque que l'année précédente, la recette sous plafond mordant aurait été saturée à presque 100 % à un jour près et sensibilise l'impact d'un jour supplémentaire d'encaissement en fin de gestion.

Le Président explique que cette année, chaque Agence de l'eau devra s'adapter sans reproduire le schéma des années précédentes. Les Agences de l'eau, notamment celles constatant un retard de recouvrement, devraient réussir à s'adapter sans encombre mais c'est un point de vigilance.

M. DINCUFF précise qu'un accord avec un gros compte a été conclu pour permettre la mobilisation d'un encaissement rapide.

Le Président demande s'il y a des questions. Il mentionne la préparation du budget 2021, en précisant qu'il s'inscrit dans la continuité des orientations stratégiques triennales avec des inflexions liées aux décisions du mois de juin de l'AERM.

IV. Budget initial pour l'année 2021

1. Orientations relatives au budget initial pour l'année 2021

M. DINCUFF assure la présentation du point en objet à partir d'une présentation.

Le Président insiste sur l'importance de la compréhension du mode de comptabilisation des crédits France Relance. Ce sont des crédits d'État versés sur les comptes de l'AERM qui feront l'objet d'une comptabilité séparée ou identifiée.

M. DINCUFF précise que leur comptabilité sera en effet identifiée.

M. HOELTZEL ajoute que l'AERM devra rendre des comptes sur l'utilisation de ces crédits pour alimenter le compte rendu national France Relance mais que la programmation reste à la charge de l'établissement. L'AERM rendra directement compte à l'échelon parisien. **M. HOELTZEL** complète qu'il n'y a pas eu de dotation de l'État pour l'AERM depuis celles ayant permis sa création.

Le Président questionne le CA sur la bonne compréhension de ce système de fonctionnement. Les crédits de l'AERM, utilisés suivant le 11^e programme qui sera peut-être amené à évoluer, doivent être distingués de la mise en œuvre de crédits de l'État qui transitent par l'AERM dans le cadre de France Relance. Il est important de comprendre ces subtilités pour pouvoir porter les bons messages. L'AERM prendra donc les décisions mais devra également rendre des comptes sur l'exécution des programmes en lien avec les dotations de France Relance. **Le Président** ajoute que les administrateurs doivent bien comprendre ce point puisque les équipes devront démontrer leur efficacité dans le cadre de ces programmes.

M. HOELTZEL rappelle qu'une demande de précision avait été demandée sur la redevance cynégétique par **M. REININGER**.

M. DINCUFF assure la suite de la présentation de cette question à partir d'une présentation.

M. HOELTZEL ajoute que le surcroît de plafond mordant a été calé sur le produit de la taxe cynégétique actuelle. La première année, la contribution de l'AERM au budget de l'OFB sera neutralisée par le dispositif présenté mais il pourrait y avoir un écart dans la durée du fait de la baisse du nombre de chasseurs acquittant la taxe cynégétique. Les montants en jeu ne sont pas déstabilisants pour l'AERM.

Le Président complète que cela permettra, à l'inverse, de réduire l'effet du plafond mordant.

Le Président ajoute, concernant le débat d'orientation budgétaire, que les administrateurs connaissant des parlementaires devraient encourager la cohérence à l'occasion du vote de la loi de finances initiale pour arrêter la baisse des effectifs au moins pour un ou deux ans.

M. DINCUFF reprend la présentation du point en objet à partir d'une présentation.

M. HOELTZEL indique que la DSI a été créée le 1^{er} septembre 2020. Les agents de la DSI présents sur le site de l'AERM, sont sous son autorité hiérarchique mais dépendent fonctionnellement de chefs de services répartis dans les Agences de l'eau. **M. HOELTZEL** rappelle que l'ambition de la DSI est de créer le futur système d'information commun des six Agences de l'eau, notamment à l'aide d'un outil de gestion des aides commun. La DSI mobilise fortement les compétences vives des Agences de l'eau et un point de vigilance est signalé sur la nécessité du maintien en condition opérationnelle des applications informatiques actuelles. **M. HOELTZEL** constate par ailleurs, que le budget associé au projet de la DSI crée des tensions entre les Agences de l'eau, notamment lorsque l'augmentation du budget dédié aux systèmes d'information est significative. Pour l'AERM le budget informatique enregistrera une hausse entre 2020 et 2021 mais sera encore inférieur à ceux de 2017 et 2018.

Le Président note, concernant ce point, qu'il avait demandé un bilan d'activité au Responsable de la DSI afin de comprendre la nature de ce service commun à toutes les Agences de l'eau. Il déplore qu'aucune suite n'ait été donnée à sa demande écrite.

M. DINCUFF reprend la présentation du point en objet à partir d'une présentation.

Le Président conclut que la présentation avait vocation à transmettre les informations reçues ; informations qui ont été enrichies afin de faciliter la compréhension. Il ouvre le débat.

M. POTIER se questionne au sujet du précédent qui pourrait être créé par le maintien du plafond mordant avec une dotation de crédits de l'État tel que cela est le cas avec le plan de relance. Par ailleurs, **M. POTIER** signale la tension existante au niveau de la charge de travail des effectifs et souligne la pression supplémentaire que représente un plan d'accélération et de relance associé à une baisse des effectifs de 6 ETP. Enfin, **M. POTIER** remarque que la transformation liée à la création de la DSI se traduit par un manque de proximité et des délais plus longs pour les dépannages de réseau.

Le Président souscrit au fait qu'un plan d'accélération de 80 millions d'euros est difficilement conciliable avec une baisse des effectifs. Sur la budgétisation éventuelle des Agences de l'eau, le Président confirme qu'elle n'est pas impossible mais que la complexité du système fiscal des redevances est assez protecteur. D'autre part, le Président rappelle que les coûts de gestion du système fiscal de l'Etat représentent 8 % des recettes alors que pour l'AERM, ils ne représentent que 1,8 ou 1,9 %, ce qui constitue un argument fort pour la perception des redevances par les agences de l'eau. Le Président s'interroge par ailleurs sur les moyens et la technicité de l'État pour réaliser une telle opération. Le Président note que l'État a préférentiellement recours aux établissements publics dans le cadre du programme de relance, et non aux Régions qui sont pourtant cheffes de file en matière d'environnement.

M. HOELTZEL complète en indiquant que le portage par les agences de l'eau, du programme « eau » du plan de relance a été présenté comme une évidence en réunion interministérielle et n'a généré aucun débat.

M. TORTEROTOT souhaite ajouter, concernant la biodiversité terrestre, que les crédits déconcentrés seront mis en œuvre, en particulier par les DREAL, en cohérence avec la gestion existante des crédits sur les espaces protégés. Les crédits du plan de relance semblent avoir été rattachés aux opérateurs déconcentrés, spécialistes des différents domaines.

M. PELLETIER souligne le défi et la responsabilité que représente la gestion des crédits du plan de relance et appelle à la vigilance sur les réactions possibles de l'État à l'issue de l'évaluation de France Relance, notamment concernant les moyens et les effectifs alloués à l'AERM.

Le Président abonde dans le sens des remarques sur la réduction des effectifs et l'augmentation des moyens à mettre en œuvre. Le Président se félicite, par ailleurs, de la prise en charge du financement des deux passes à poissons sur le Rhin par France Relance dans le cadre d'une convention entre EDF et l'État. Cette solution permettra à l'AERM de se concentrer sur le plan multi-partenarial Rhin Vivant.

M. INGWILLER remercie le Président et le Directeur d'avoir mené des négociations ayant permis l'obtention des crédits du plan France Relance pour l'Établissement.

V. Pilotage stratégique de l'Établissement

1. Présentation de la nouvelle organisation de l'Agence de l'eau

M. HOELTZEL assure la présentation du point en objet à partir d'une présentation.

Le Président rappelle que la gestion est la responsabilité de M. HOELTZEL en tant que directeur général. Le CA est informé des changements dans un souci de cohérence mais n'en est pas responsable.

M. POTIER ajoute que les négociations entre la Direction et les représentants du personnel se sont très bien passées et espère que l'organigramme sera suffisamment résilient pour pouvoir mettre en place le plan de relance.

Le Président se réjouit des résultats des négociations et de la mise en œuvre de solutions pour la bonne organisation de l'AERM.

2. Point d'information sur le plan de mutualisation inter-agences

M. HOELTZEL assure la présentation du point en objet.

Le Président remercie M. HOELTZEL de tenir le CA informé de ces activités, et rappelle que les décisions sont prises à l'issue de dialogues collaboratifs avec le personnel.

VI. Exécution du 11^{ème} programme d'intervention

1. Rapport du Président de la Commission des aides financières du 26 juin 2020 et 1^{er} octobre 2020

M. GEORGE assure la présentation du point en objet pour la séance du 26 juin 2020.

M. MARCOS assure la suite de la présentation pour celle du 1^{er} octobre.

Le Président demande si un membre du CA souhaite s'opposer ou s'abstenir à l'approbation de ces présentations.

Le CA donne un avis favorable à la Commission des aides financières.

Le Président ajoute qu'il est important de valoriser les cas singuliers et locaux qui motivent les petites entreprises et contribuent au rôle pédagogique de l'AERM.

2. Plan de relance

Mme MAUVIEUX-THOMAS assure la présentation du point en objet à partir d'une présentation.

M. GEORGE demande si les aides de l'assainissement ne concernent que le traitement du phosphore en milieu rural.

Mme MAUVIEUX-THOMAS acquiesce et précise que ces aides concernent principalement le traitement du phosphore en milieu rural.

M. POTIER remarque que le budget annuel du programme de dépenses ou d'aides, qui est aujourd'hui de 107 millions d'euros, va être augmenté par le plan d'accélération en 2021.

M. HOELTZEL précise qu'il s'agit du plan de relance et ajoute que les reports de 2020 à 2021 participeront aussi à l'ajustement de ce budget.

M. POTIER note que le budget de 2021 pourrait atteindre 150 millions d'euros, ce qui représente un volume considérable de dossiers à traiter pour les services de l'AERM.

M. HOELTZEL confirme une augmentation attendue de 30 à 40 % sur le budget d'intervention.

Le Président souligne la pertinence de la question de M. POTIER. Par ailleurs, il se réjouit de la révision des coûts unitaires puisque l'inflation, de 1,5 à 2 % par an, atteint les 20 à 25 % sur dix ans.

M. HOELTZEL remarque que la Direction souhaitait s'assurer de l'exactitude des calculs prenant en compte la combinaison des effets des taux d'aides et du plafonnement, avant d'annoncer la révision des coûts unitaires. Il rappelle que cette demande de réexamen avait été demandée par M. DEPAIX.

M. DEPAIX le confirme. Par ailleurs, il s'interroge sur les éléments de langage qui devraient être employés auprès des parlementaires sollicités concernant les moyens humains de l'Agence. M. DEPAIX annonce qu'il peut solliciter les cinq parlementaires du département des Ardennes mais aimerait s'assurer, au préalable, que tous les membres du CA parlent d'une même voix, notamment au sujet de la préservation des effectifs pendant et après le plan de relance.

Le Président précise que les 80 millions d'euros seront répartis sur plusieurs années mais s'accorde sur la remarque de M. DEPAIX. Par ailleurs, le Directeur général annonce que des éléments de langage seront communiqués suite à la demande de M. DEPAIX.

M. INGWILLER souligne que le plan de relance permettra certainement d'améliorer l'image de l'AERM auprès des collectivités. En effet, la complexité de la mise en œuvre des dossiers, les plafonds et les taux d'aides actuels ne vont pas toujours dans le sens de la volonté des élus locaux.

Le Président rassure M. INGWILLER sur ce point et précise que l'obtention de fonds de l'AERM est moins complexe que l'obtention des fonds européens.

En l'absence de remarque, la délibération n°2020/20 est approuvée à l'unanimité.

3. Groupe de travail « aides à l'animation »

M. MARCOS et **M. DINCUFF** assurent la présentation du point en objet à partir d'une présentation.

Le Président rappelle que le montant des aides a été réduit et se trouve plafonné dans un cadre contraint, puisqu'il était devenu trop important.

M. INGWILLER exprime son souhait de mettre ce dispositif en place de façon expérimentale, sur un ou deux ans, afin d'assurer une utilisation judicieuse de l'argent public.

Le Président répond que la décision du CA n'est pas définitive et que dans un ou deux ans, une autre décision pourra être prise pour amender ou corriger ce dispositif.

M. REININGER s'interroge sur les réticences de M. INGWILLER puisque les mesures proposées sont strictement encadrées. Par ailleurs, M. REININGER remercie l'AERM de sa réactivité pour l'organisation de la table ronde à ce sujet, et souligne la satisfaction des participants face aux progrès proposés, notamment concernant la lisibilité du système et l'allègement des formalités administratives. M. REININGER conclut en soulignant que ces simplifications constituent une utilisation pertinente de l'argent public.

M. DIETMANN remarque que les missions d'animation sont les derniers maillons de la communication entre l'AERM et le terrain. Il est donc absolument nécessaire de les maintenir afin de transmettre les décisions prises par les CB et d'assurer le rôle pédagogique de l'AERM auprès des collectivités et des écoles à travers des formations sur l'eau, l'environnement et la biodiversité. M. DIETMANN insiste sur l'importance de soutenir les professionnels motivés et situés en bout de chaîne.

Le Président souhaite rassurer M. DIETMANN sur le fait que la suppression des aides à l'animation n'est pas envisagée, mais que le débat vise simplement à trouver un équilibre entre une justification des dépenses publiques et la poursuite de ces actions.

Le Président note que le CA est en accord avec la poursuite de l'animation. Par ailleurs, des mesures proposées sont applicables dès cette année et allègeront la charge administrative aussi bien des services de l'agence que de ceux des bénéficiaires.

Le Président suggère de définir l'animation comme « la mise en œuvre temporaire de moyens dédiés » plutôt que comme « un accompagnement financier... ».

Il émet également un point de vigilance sur la forfaitisation puisque les coûts de structure varient en fonction de la nature du prestataire – association, collectivité, chambre consulaire ou bureau d'étude privé – et que le montant des aides ne pourra pas être modulé *a posteriori*. Enfin, le Président propose la mise en place d'un intéressement pour le financement d'animations dans l'optique de stimuler l'atteinte des résultats.

M. INGWILLER précise que les actions sur le terrain sont indispensables et qu'il votera la proposition. Il souhaitait simplement exprimer un point de vigilance quant à une refonte trop lourde du dispositif d'aides à l'animation.

M. POTIER remercie le Directeur d'avoir ouvert ce dossier de simplification des procédures permettant un gain de temps pour les agents et maîtres d'ouvrage. En effet, les assistantes de gestion et les chargés d'intervention consacrent presque plus de temps sur les modalités d'instruction et de liquidation que sur le fond et le suivi des dossiers. M. POTIER confirme que l'animation est indispensable et doit se concentrer sur les actions qui garantissent le meilleur résultat. Enfin, M. POTIER exprime un point de vigilance sur la forfaitisation par typologie d'actions qui pourrait conduire à une perte d'originalité, notamment pour les projets qui ne rentrent pas dans le cadre du barème établi.

Le Président propose de suggérer à l'AERM la mise en œuvre des cinq points de conclusion qui passeront ensuite pour ordre au prochain CA.

4. Modification des dispositions générales communes applicables aux aides de l'agence

M. HOELTZEL présente le point en objet.

Le Président précise qu'il s'agit d'un échenillage et demande au CA si un membre souhaite présenter une remarque.

En l'absence de remarque, la délibération n°2020/19 est approuvée à l'unanimité.

5. Modifications des modalités d'instruction de la prime de résultat en assainissement collectif

M. HOELTZEL présente le point en objet.

Le Président demande si un membre du CA souhaite émettre une objection.

En l'absence de remarque, la délibération n°2020/21 est approuvée à l'unanimité.

6. Modification des modèles types de convention et de décision unilatérale attributive d'aides

M. HOELTZEL présente le point en objet.

Le Président demande si un membre du CA souhaite émettre une objection.

En l'absence de remarque, la délibération n°2020/22 est approuvée à l'unanimité.

7. Mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) – modèle de convention

Mme MAUVIEUX-THOMAS assure la présentation du point en objet à partir d'une présentation.

Le Président remercie Mme MAUVIEUX-THOMAS et demande aux membres du CA s'ils ont des questions.

M. INGWILLER demande des détails supplémentaires sur le projet d'un budget de 2 millions d'euros.

Mme MAUVIEUX-THOMAS explique que le territoire concerné est vaste et le projet important, en précisant que les détails sont présentés dans le dossier de séance.

Le Président précise que la décision relative à ce projet sera soumise à la Commission des aides. Le débat actuel ne concerne que le contenu de la convention. Le Président propose de mandater le Directeur général pour valider les ajustements mineurs à venir le cas échéant.

En l'absence de remarque, la délibération n°2020/23 est approuvée à l'unanimité.

M. HOELTZEL rappelle que l'AERM est la seule agence à considérer les PSE comme des contrats territoriaux portés par les collectivités.

Le Président conclut que les discussions locales entre les exploitants agricoles et les collectivités donnent envie de réussir et satisfont les élus.

8. Cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt « eau et santé » 2021-2022

Mme MAUVIEUX-THOMAS présente le point en objet à partir d'une présentation.

Le Président se réjouit de la prévision explicite des sujets relatifs aux amibes et aux cyanophycées puisqu'ils sont associés à des risques connus. Par ailleurs, le Président précise que 1 million d'euros sont prévus pour ce projet mais que ce montant peut être dépassé le cas échéant, dans la limite de 1,25 million d'euros.

Le Président demande si un membre du CA se porte volontaire pour participer à ce jury de sélection.

Mme LHOTE interroge le Président au sujet de la date à laquelle se réunira le jury de sélection.

Le Président annonce que ce jury se tiendra à la fin du premier semestre 2021.

En l'absence de remarque, la délibération n°2020/24 est approuvée à l'unanimité.

VII. Divers

1. Information relative à une procédure de conciliation

M. LIARD présente le point en objet à partir d'une présentation.

Le Président conclut que le dossier est inhabituel et constitue un sujet important. La décision devrait offrir à l'entreprise une chance de repartir.

M. HOELTZEL complète, concernant les aspects environnementaux, que l'AERM a financé, dans les années 2014-2015, sur le site Vynova PPC de Thann, le passage d'un dispositif de production au mercure à un dispositif par membrane. M. HOELTZEL exprime sa prudence et celle de M. LIARD sur la pérennité de l'entreprise. L'entreprise doit sa compétitivité à cet équipement innovant mais l'usine elle-même nécessite des rénovations. Par ailleurs, bien que l'entreprise soit fragile, Vynova reste un *leader* mondial sur le marché du brome. Il convient de faire preuve de vigilance quant à la perception certaine des échéances de remboursement, réparties sur douze ans. Pour autant, si la conciliation n'avait pas abouti, il est fort probable que l'entreprise aurait été mise en redressement judiciaire avec une mise en liquidation certaine occasionnant une perte immédiate des créances de l'établissement. La négociation menée a consisté à rechercher le maximum de garanties.

M. REININGER rappelle que les cathodes au mercure utilisées par Vynova avaient causé une pollution importante de la Thur. Malgré le caractère innovant du dispositif à membrane, le site et l'entreprise restent fragiles. M. REININGER suppose que l'entreprise pourrait changer d'identité plusieurs fois au cours des douze prochaines années sans garantie de remboursement pour l'AERM.

M. LIARD précise que l'analyse des documents financiers de l'entreprise dévoile des perspectives de marché ternies par des états financiers très fragiles et un actif présentant un besoin urgent de rénovation. M. LIARD précise que le projet consiste à dégager des marges pour rénover les actifs de Vynova et rembourser les créanciers de manière étalée dans le temps.

La délibération n°2020/25 est approuvée à l'unanimité.

En l'absence de questions supplémentaires, la séance est levée à 16h47.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,






Marc HOELTZEL

Le Président
du Conseil d'administration,



Nicolas FORRAY

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par ...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Recopié pouvoir de	Recopié pouvoir de	Engagement
M.	BAUER	Gilbert	Usagers	Président de l'Institut français des boissons de la brasserie et de la malterie, Vice-Président du Conseil d'Administration	EXCLUSE		M. Régis THEVENET				
M.	BECKER	Jean-Paul	Usagers	Syndicat du Nord Est	OUI						Présent via
D			Usagers								
M.	ERB	Robert	Usagers	Président de la FOPMA du Bas-Rhin	EXCLUÉ						
M.	GEORGE	Michel	Usagers	Directeur des opérations DMC SAS	OUI						R
M.	HENRY	Philippe	Usagers	Président Agence Bio Grand Est	OUI						Présent via
M.	NEU	Patrick	Usagers	Représentant industrie	OUI						Présent via
M.	PELLETIER	Jean-Luc	Usagers	Président de la Chambre d'Agriculture de la Meuse	OUI						Présent via
M.	THEVENET	Régis	Usagers	Directeur adjoint - Unité de production est EDF	OUI			1	M. GILBERT BAUER		Présent via
M.	TRIVINO	Pedro	Usagers	Responsable des services techniques Peugeot-Citroën	OUI						Présent via
M.	REININGER	Daniel	Usagers	Président de l'Association Alsace Nature	OUI						Présent via

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par ...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
M.	VANLAER	Hervé	Etat	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est	EXCUSÉ	Jean-Philippe TORTEROTOT					Présent d'ins
M.	BRAUD	Olivier	Etat	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif vosgien	EXCUSÉ						
M.	GOURTAY	Blaise	Etat	Secrétaire général pour les affaires régionales Grand Est	EXCUSÉ						
Mme	BOSSY	Anne	Etat	Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est	EXCUSÉ	Max LOUETTE					
Mme	COULONGEAT	Françoise	Etat	Directrice régionale des finances publiques du Grand Est et du Département du Bas-Rhin	EXCUSÉ	Anne-Françoise BARUTEAU					
Mme	NOTTER	Isabelle	Etat	Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est	EXCUSÉ						
M.	JÉRÔME	Jean-Louis	Etat	Directeur général du Port autonome de Strasbourg	EXCUSÉ		M. Pascal GAUTHIER				
Mme	CAYRÉ	Virginie	Etat	Directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est	EXCUSÉ	Nicolas REYNAUD					Présent d'ins
M.	GAUTHIER	Pascal	Etat	Directeur interrégional du Nord Est de Voies Navigables de France	EXCUSÉ	Antoine VOGRIG		1	M. Jean-Louis JÉRÔME		Présent d'ins
M.	DUBREUIL	Pierre	Etat	Directeur général de l'Office français de la biodiversité	EXCUSÉ	Catherine LHOÏE					Présent d'ins
M.	MUNCH	Bertrand	Etat	Directeur général de l'Office national des forêts	EXCUSÉ						
M.	POTIER	Fabien	Personnel	Représentant du personnel	OUI						

Membres présents ou représentés	21	Pouvoirs	4	Total	25/35
--	-----------	-----------------	----------	--------------	--------------



AGENCE
DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

Réunion du Conseil d'Administration du 16 octobre 2020 Feuille d'émargement (Autres participants et invités)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	GAILLARD	Claude	Autres participants et invités	Président du Comité de bassin Rhin-Meuse	EXCUSÉ						
M.	RAYMOND	François	Autres participants et invités	Chef de mission de contrôle général économique et financier	EXCUSÉ	AGNÈS RIVOISY-MAELASSAF					présenta visio
Mme	SOULIAC	Laure	Autres participants et invités	Commissaire du Gouvernement	OUI						présenta visio
M.	LIARD	Stéphane	Autres participants et invités	Agent comptable	OUI						présent visio
M.	ROUGANNE	Olivier	Autres participants et invités	Représentant suppléant du personnel	OUI						présent visio
			Autres participants et invités	NOMADEIS	OUI						présent visio
M.	HOELTZEL	Marc	Autres participants et invités	Directeur général de l'Agence de l'eau	OUI						
M.	DIETRICH	Guy	Autres participants et invités	Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau	EXCUSÉ						
Mme	MAUVIEUX-THOMAS	Patricia	Autres participants et invités	Directrice de la Connaissance, Planification, Programme et Politiques d'interventions	OUI						
M.	MARCOS	Laurent	Autres participants et invités	Directeur des Aides et de l'Action territoriale	OUI						
M.	DIMCUFF	Lionel	Autres participants et invités	Directeur des Redevances et des Finances	OUI						
M.	SIMONIN	Pascal	Autres participants et invités	Directeur des Ressources Humaines	EXCUSÉ						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Repot pouvoir de	Repot pouvoir de	Emargement
M.	DIETRICH	Daniël	Autres participants et invités	Directeur des Systèmes d'information	EXCUSÉ						
M.	PROPIN	Sébastien	Autres participants et invités	Chef du Service Programme et Politiques d'Intervention	OUI						
Mme	FICHTER	Aude	Invité	Chargée de mission Juridique et appui administratif	OUI						
Mme	CHAFFAROD	Florence	Autres participants et invités	Directrice déléguée de la Communication	OUI						
M	VAUTHIER	Jean-Marc	Autres participants et invités	Chef du Service Eau dans la Ville et Industrie	EXCUSÉ						
Mme	PELOUIN	Corinne	Autres participants et invités	Adjointe au Directeur des Aides et de l'Action Territoriale Cheffe du Pôle Coordination Territoriale	EXCUSÉ						
M.	BOURMAUD	Davis	Autres participants et invités	Chargé de mission Coordination territoriale	EXCUSÉ						
Mme	CASTEJON	Isabelle	Autres participants et invités	Adjointe au Directeur des Redevances et des Finances Cheffe du Service Finances	EXCUSÉ						
M.	GOETGHEBEUR	Philippe	Autres participants et invités	Chef du service Eau et Espaces Naturels	EXCUSÉ						
M.	LERT	Laurent	Autres participants et invités	Directeur des achats et du patrimoine	EXCUSÉ						
M.	GOFFIN	Hervé	Autres participants et invités	Adjoint /Chef du Service Comptable	OUI						
Mme	VALLON	Karine	Autres participants et invités	Adjointe au Directeur des Redevances et des Finances Cheffe du Service Redevances et Primes	EXCUSÉ						
			Membres présents ou représentés		22						